

## MANUEL DE PRELEVEMENT - Transmission des échantillons

### CONDITIONNEMENT ET TRANSPORT

Le conditionnement des tubes échantillons primaires envoyés au laboratoire doit respecter les exigences réglementaires.

Le transport peut être assuré par coursier direct entre demandeur (établissement de soins, laboratoire de biologie médicale) et les sites de l'EFS, par transporteur de petits objets, ou par transporteur.

Les échantillons primaires acheminés à pied, par coursiers directs, ne nécessitent pas de conditionnement particulier.

Les échantillons acheminés par transporteur sont conditionnés dans une boîte étanche tapissée par un absorbant et l'ensemble placé dans un emballage extérieur résistant portant les éléments suivants :

- Une étiquette générale comportant les éléments suivants :
  - Mention « produit d'origine humaine »,
  - Nom, adresse, numéro de téléphone et de Fax du destinataire,
  - Nom, adresse, numéro de téléphone et de Fax de l'expéditeur,
  - Mention « En cas d'accident ou d'incident, prévenir immédiatement l'expéditeur ».
- Une étiquette produit comportant les éléments suivants :
  - Type de produit « tube patient, substance biologique catégorie B »,
  - Le logo losange UN3373,
  - Mention « à protéger des chocs physiques ou thermiques »,
  - Le nombre de tubes,
  - L'indication de la température de conservation,
  - La conduite à tenir à réception.

Avant l'envoi de tubes vers le LBM EFS CPL, bien veiller à ce que ceux-ci soient fermés de manière étanche. Au besoin, ils peuvent être fermés par un ruban adhésif.

### DÉLAI D'ACHEMINEMENT DES EXAMENS

**En cas d'urgence, les prélèvements doivent être acheminés immédiatement, par coursier, la notion d'urgence étant précisée sur la demande d'examens.**

#### ❖ EXAMENS D'IMMUNO-HÉMATOLOGIE ERYTHROCYTAIRE

L'acheminement des demandes et des échantillons doit s'effectuer le plus rapidement possible après le prélèvement en prenant toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques de contamination du personnel.

En dehors du cas particulier de la recherche d'agglutinines froides (voir ci-dessous), le délai d'acheminement des échantillons primaires doit être inférieur à 48 heures et compatible avec leur bonne utilisation clinique. Un délai inférieur à 72 heures est accepté pour les demandes de recherche d'anticorps irréguliers (dépistage et identification) et épreuve directe de compatibilité, en prenant en compte la durée de validité du résultat pour la délivrance de concentrés de globule rouge (72 heures à compter de l'heure de prélèvement).

La température d'acheminement des échantillons n'a pas d'impact sur le résultat rendu. Toutefois si la transmission des prélèvements n'est pas immédiate ceux-ci doivent être conservés entre 2 et 8°C puis acheminés en respectant le délai de transmission détaillé ci-dessus.

#### **Cas particulier de la recherche d'agglutinines froides :**

- Les échantillons devront parvenir à température ambiante au LBM EFS CPL sans étape de décantation dans les 24H00 suivant le prélèvement, si la transmission des échantillons n'est pas immédiate, ceux-ci doivent être conservés à température ambiante
- La réception des prélèvements sur le site EFS se fera du lundi au jeudi avant midi

**❖ EXAMENS D'IMMUNOLOGIE-HÉMATOLOGIE EN BIOLOGIE MOLÉCULAIRE :**

Le délai d'acheminement des échantillons primaires doit être inférieur à 24 heures.

En cas de transmission non immédiate du prélèvement pour exploration complémentaire, les prélèvements doivent être conservés entre 2 et 8°C avant l'envoi.

Le transport peut être réalisé à température ambiante, le transport entre 2 et 8°C est à privilégier.

**❖ EXAMENS D'HISTOCOMPATIBILITÉ ET IMMUNOGÉNÉTIQUE (HLA)**

Les échantillons doivent être acheminés dans les meilleurs délais, au maximum :

- Dans les 5 jours pour les tubes secs
- Dans les 10 jours pour les prélèvements sur anticoagulant pour Typage HLA en biologie moléculaire
- Dans les 24h pour les prélèvements sur anticoagulant hors Typage HLA en biologie moléculaire

Le transport doit être réalisé à température ambiante dans les délais indiqués ci-dessus.

**Cas particuliers :**

- Pour les prélèvements de ganglions et rate (chez les donneurs d'organes) : suivre les recommandations de l'Agence de Biomédecine.
  - Guide de conditionnement des reins et du matériel biologique destiné aux contrôles immunologiques
  - Recommandations techniques pour le prélèvement des organes et des tissus sur donneurs en état de mort encéphalique.
- Sérothèque de patient inscrit sur liste d'attente de greffe reçu d'un autre laboratoire HLA accrédité EFI (European Federation of Immunogenetics) (-20°C).

Responsable Du Laboratoire De Biologie Médicale EFS-CPL

Validé par : AUGER Sylvie (12/01/2024)